



# CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN :  
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

04.09.2025  
14.01.2026

N°8 | Novembre 2025



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement

Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement est une agence régionale (au sens de l'article L. 211-3-1 du Code de l'énergie) qui a pour mission d'accompagner les collectivités et acteurs territoriaux dans la transition énergétique et climatique depuis 1978. Ses 90 membres représentent l'ensemble de l'écosystème des acteurs locaux, régionaux/nationaux acteurs de la transition en Auvergne-Rhône-Alpes, région où la production d'énergie décarbonée représente, à travers la production nucléaire et renouvelable, un enjeu tant industriel que de développement territorial et de souveraineté énergétique.

Contact :  
**Auvergne-Rhône-Alpes  
Energie Environnement**

**Didier Chateau**  
Directeur général  
18 rue Gabriel Péri  
69100, Villeurbanne  
T +33 607692075  
Site Internet :  
auvergnerhonealpes-ee.fr

## Le point de vue d' Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement

### EN BREF.

Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement souhaite contribuer au débat public du SDDR porté par RTE pour saluer tant le travail effectué que la démarche de mise en débat public dont ce schéma fait l'objet.

Dans une région particulièrement concernée par un tissu industriel dense et de nombreuses activités économiques consommatrices, par une forte présence des filières d'énergies décarbonées nucléaire et renouvelable qui contribuent à la souveraineté énergétique nationale, par un déploiement de nombreux projets de production d'énergie décarbonée au niveau territorial, ce schéma revêt une importance stratégique et pose des bases opérationnelles permettant une visibilité pour l'ensemble des acteurs consommateurs et producteurs impliqués dans la transition énergétique et climatique. Un travail auquel l'agence apporte son soutien sans réserve dans un contexte d'instabilité et de tensions géopolitiques aux effets potentiellement dramatiques sur la capacité à fournir des services énergétiques vitaux à coûts maîtrisés, soutien accompagné d'une recommandation dans la mise en œuvre du schéma.



### **Un schéma stratégique indispensable, un cadre précieux, une déclinaison opérationnelle à prévoir au long cours**

Ce schéma planificateur constitue une démarche essentielle pour prévoir, anticiper et programmer l'adaptation d'une infrastructure à forte inertie aux enjeux de décarbonation de la production d'énergie tant nucléaire que renouvelable, et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Ce travail est porté par un acteur qui, à l'instar de ses travaux prospectifs (scénarios Futurs énergétiques 2050 par ex.), témoigne de son sens des responsabilités pour construire l'avenir énergétique de la France et de l'Europe dans le contexte d'un réseau interconnecté.

On soulignera positivement l'approche globale, dépassant largement la dimension technique, intégrant tant l'enjeu de renouvellement du réseau, que ceux de l'intégration des énergies renouvelables, de la réindustrialisation, de l'adaptation au changement climatique, dans la perspective d'une consommation d'électricité en croissance compte tenu d'usages consommateurs d'électricité croissants. Au-delà, l'attention portée à l'empreinte environnementale des travaux à effectuer et à l'intégration d'une stratégie d'approvisionnement contribuant au renouveau d'une filière industrielle française et européenne œuvre à une plus grande souveraineté dans la pérennité d'infrastructures énergétiques modernisées et adaptées aux enjeux du XXI siècle.

Ce schéma constitue aussi un cadre nécessaire pour donner de la visibilité aux acteurs concernés et, compte tenu de l'horizon temporel, doit pouvoir se décliner au fil de l'eau avec les acteurs territoriaux, pour les parties qui les concernent.

## DES FONDAMENTAUX SOLIDES

Le SDDR se décline résolument dans une vision intégrée des enjeux : au-delà du nécessaire renouvellement du réseau, figurent notamment le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réindustrialisation.

Structuré par périodes et par axes (renouveler, raccorder, renforcer), le schéma se veut ambitieux avec un montant d'investissements affiché d'une centaine de milliards d'euros : une lisibilité et une ambition de nature à rassurer acteurs publics et privés, même si l'origine de ces fonds mériterait d'être approfondie.

La dimension environnementale est traitée de façon stratégique et concrète :

- sur la base d'une approche de type « empreinte », avec des scénarios et solutions opérationnelles, qui intègrent l'économie des ressources (matériaux, foncier), la régénération des milieux naturels, l'impact paysager,
- avec une intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique (scénarios chaleurs extrêmes, tempêtes, ...)

Les enjeux environnementaux, comme la transition énergétique, sont parties intégrantes d'une vision résiliente du réseau à long terme.

Enfin, RTE souhaite faire du schéma -des investissements liés- un levier de remobilisation de la filière industrielle concernée, filière très affaiblie au niveau français et européen. Une ambition à encourager pour contribuer à réindustrialiser et reconquérir un minimum de souveraineté industrielle.

## DES TERRITOIRES BIEN INTEGRES

La dimension territoriale est elle aussi pleinement intégrée dans le schéma.

L'appui sur les S3REnR, l'intégration des objectifs régionaux SRADDET permettent une planification adaptée aux différents besoins des territoires (capacités de productions EnR, réindustrialisation, contraintes locales, usages spécifiques...), et une adaptation des investissements contextualisée.

A titre d'exemple, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'objectif quantifié de 7.6 GW d'accueil supplémentaire, dont un tiers par création de nouveaux ouvrages, donne une bonne visibilité pour les développeurs EnR et les investisseurs.

Le document est bien structuré, avec cartographie, calendrier de mise en œuvre, et principes clairs pour les renforcements et créations, et prévoit à la fois l'utilisation d'ouvrages existants (ce qui limite l'impact, le coût et les délais) et la création de nouveaux ouvrages quand c'est nécessaire. Les analyses intègrent explicitement la "faisabilité territoriale", ce qui signifie que les contraintes locales (paysage, foncier, acceptabilité) sont prises en compte dans les simulations.

Enfin, les collectivités locales peuvent contribuer à l'évolution des choix proposés en fonction de leurs objectifs, de leurs priorités.

## UN CADRE PRECIEUX A DECLINER

Un schéma aussi structurant, déclinant une planification ambitieuse à horizon 2040, se doit de conforter sa légitimité.

La mobilisation des différentes parties prenantes (consultations, comités, groupes de travail, appels à contributions, évaluations environnementales) dès son élaboration, le débat public dont il fait l'objet, les réponses apportées d'ores et déjà par RTE suite à consultation, est à souligner.

Le schéma se donne les moyens d'être mis en discussion et prévoit des dispositions pour sa déclinaison opérationnelle au fil de l'eau :

- Le "Document C" du SDDR (édition 2024) dédié à la mise en œuvre **territoriale** et économique, qui traduit les grandes orientations stratégiques du SDDR en actions concrètes à l'échelle des territoires : investissements, phasage, priorités régionales, impact économique local, développement industriel, etc. Il permet aux collectivités, aménageurs et autres acteurs territoriaux d'avoir une vision claire des implications locales du schéma et des leviers d'interaction avec RTE.
- Des ateliers, webinaires, groupes de travail, forums, ... etc. sont mis en place pour impliquer les acteurs
- Grâce aux groupes de travail et commissions (CPSR, comités d'accès, groupes régionaux), RTE peut réajuster ses plans au fur et à mesure.
- RTE propose dans le SDDR des évolutions du cadre réglementaire de raccordement (producteurs, stockeurs, consommateurs), et sollicite l'avis de la CRE et du gouvernement, ce qui peut déboucher sur des adaptations opérationnelles pour les territoires.
- Le plan d'adaptation au changement climatique prévoit aussi des échanges et des partenariats locaux pour la réalisation des travaux, la définition des priorités selon les territoires vulnérables, etc.

**Autant de dispositions importantes pour l'opérationnalisation territoriale, qui permettent de garantir un ancrage local** en associant dès la phase de planification des élus, des aménageurs, des acteurs économiques, RTE peut ajuster ses investissements aux réalités de terrain, anticiper et gérer les risques d'opposition.

## CONCLUSION

Le schéma décennal de RTE est un cadre stratégique utile et nécessaire : il donne une direction à un secteur critique (le transport d'électricité) dans un contexte de transition forte. Il permet de mobiliser les acteurs, d'anticiper les technologies, de donner de la visibilité industrielle et territoriale.

Le travail accompli témoigne d'un effort rigoureux et très important de prise en compte des différents enjeux tant techniques que sociétaux.

Le monde de l'énergie évolue très vite : innovations, ruptures, modifications de la législation européenne, fluctuations des prix, crise des matières premières, tensions géopolitiques. Le schéma prévoit des scénarios, mais la rigidité d'un plan industriel sur 15 ans doit pouvoir s'adapter, tout particulièrement dans un contexte géopolitique très instable, mais aussi en fonction des besoins territoriaux qui évolueront eux aussi.

Les dispositions évoquées pour échanger avec les acteurs locaux sont nombreuses. Il conviendrait de veiller cependant à ce que ce sujet stratégique et très technique fasse l'objet d'actions de vulgarisation afin qu'il soit mieux approprié par les citoyens et acteurs non ou moins initiés : un champ d'innovation territoriale qui, en regard des montants d'investissements annoncés, mériterait d'être mis en place.

